

chef du gouvernement s'est occupé et sur la politique qu'il a jugé à propos d'adopter concernant la très importante question des pêcheries et de la réciprocité. Avant de parler de la politique du gouvernement, je veux faire une remarque au sujet d'un énoncé fait par un des messieurs qui ont proposé l'adresse ce soir ; je veux parler du député de la ville et du comté de Saint-Jean (M. Everett). J'en parle parce que ce député vient des provinces maritimes et que ceux qui demeurent dans les provinces maritimes peuvent supposer qu'il connaît la question. Il a dit que pour ce qui est des provinces maritimes, depuis la construction du chemin de fer Intercolonial, il y a eu échange de produits entre l'est et l'ouest. Je crois qu'une partie de cet énoncé est exacte, vu que les habitants de l'est ont été forcés d'acheter considérablement des produits manufacturiers de l'ouest et de les payer le prix. Mais je conteste qu'il y ait eu échange de produits et réciprocité de commerce.

Je dis qu'il n'est pas un homme au fait du commerce de poisson des provinces maritimes qui puisse dire avec raison que la province de Québec, d'Ontario ou du Manitoba consomme ou achète une partie raisonnable du poisson pris sur le littoral des provinces maritimes. Nos marchés naturels et nos seuls marchés sont ceux des Etats-Unis et des pays étrangers, et c'est de nature à tromper au plus haut degré, et propre à induire la Chambre en erreur que de faire des assertions de ce genre, qui ne reposent pas sur des faits.

Je vais maintenant m'arrêter un instant à une remarque du chef du gouvernement. Il a parlé des diverses occasions où les députés qui siègent à la gauche de cette Chambre ont cru de leur devoir de signaler à la Chambre et au pays l'importance grave et sérieuse de rouvrir des négociations avec les Etats-Unis sur la question de la réciprocité. Il a dit qu'il y avait une profonde dégradation dans notre proposition de négocier avec les Etats-Unis, proposition à laquelle il ne voudrait jamais pour sa part, consentir à adhérer, et que le peuple condamnerait, à son avis, s'il était consulté sur ce sujet.

J'aimerais, M. l'Orateur, à demander à l'honorable monsieur s'il n'a pas déjà vu une dégradation plus grande que celle qu'il mentionne. J'aimerais à lui demander s'il était plus dégradant d'entamer des négociations avec un gouvernement ami pour voir si nous ne pourrions pas régler sur une base amicale les relations internationales des deux gouvernements relativement au commerce, que la ligne de conduite qu'il a jugé à propos de tenir depuis l'ouverture des Chambres l'an dernier. Lorsque la Chambre s'est réunie l'an dernier, la première proposition du gouvernement a été de voter \$50,000 de l'argent du peuple pour protéger nos pêcheries. On a allégué à l'appui de cette proposition : Que le traité était à la veille d'expirer, et que les vastes endroits de pêche qui environnent nos côtes allaient être ouverts à l'esprit d'entreprise des pêcheurs américains, qui pêchant à côté de nos pêcheurs, prendraient du poisson et le dirigeraient sur le seul marché qui leur fût ouvert ; que, pendant que le droit énorme de \$2 par baril serait une entrave pour nos concitoyens, les pêcheurs américains emporteraient chez eux leur poisson franc de droit, et que cela entraînerait, comme conséquence, la ruine de nos pêcheries.

L'honorable monsieur a dit, et sa proposition n'a pas été accueillie par de faibles marques d'approbation de la part des membres tant de la gauche que de la droite, qu'en égard à ces circonstances, et comme l'on n'avait pas obtenu un renouvellement du traité des pêcheries, il était désirable et nécessaire pour nous de protéger nos pêcheries.

Il a parlé en termes emphatiques de la manière dont nous allions chasser les Yankees et garder nos pêcheries pour nos propres concitoyens. Mais la Chambre n'était pas plus tôt ajournée, que les espérances données aux pêcheurs en leur disant que leurs droits seraient protégés, se dissipèrent promptement. L'honorable monsieur était allé à Washington et avait proposé aux américains non pas un échange équitable de nos pêcheries pour des concessions commer-

ciales qu'ils nous accorderaient, mais il leur avait offert de venir pêcher dans nos eaux sans nous rien donner en retour. Et quel a été le résultat de sa politique ? L'honorable monsieur sait bien que l'an dernier il a proposé volontiers d'abandonner aux pêcheurs américains toutes les eaux avoisinant ces côtes, en quelque temps et en quelque lieu qu'ils le voulassent sans restriction et sans permis, sans que personne les troublât. Et il sait bien qu'il a fait cela lorsque nos pêcheurs, prenant le même poisson, dans les mêmes eaux, avaient à payer ce droit de deux dollars par baril quand ils expédiaient leur poisson sur le seul marché qui leur fût ouvert dans le monde. L'honorable monsieur sait peut-être, et s'il l'ignore, quelques-uns de ses partisans qui siègent derrière lui peuvent le lui dire, qu'il a réussi à ruiner un grand nombre de personnes, et presque réussi à détruire cette industrie des pêcheries dans laquelle étaient placés des capitaux énormes. S'il allait dans les provinces maritimes et qu'il conversât avec les habitants de cette région il verrait s'ils croient que ce serait dégradant pour le gouvernement d'essayer de conclure des arrangements pour admettre sur une base raisonnable, juste et légitime, les pêcheurs américains dans nos eaux, au lieu de leur céder sans aucune compensation tous les droits et tous les privilèges que nous possédons.

Cette politique a un double effet. Elle a un effet dommageable qui l'emporte sur la perte temporaire de l'argent, et c'est celui-ci : nous avons porté les américains à croire que nous ne regardons pas ces droits comme valant quelque chose, et l'on crie aujourd'hui dans toute l'étendue des Etats-Unis que le gouvernement canadien n'attribue aucune valeur à ces pêcheries, et ne dépensera pas un seul dollar pour les protéger ; et ceux qui sont allés là l'été dernier, qui ont conduit leurs bateaux et leurs goélettes dans nos eaux, et font la pêche en toute liberté, et sans autre chose qu'une permission temporaire, ont appris le "tour" pour ce qui regarde la pêche ; et l'on rencontrera beaucoup plus de difficultés l'an prochain que l'on n'en aurait eues si le gouvernement avait immédiatement pris des mesures pour leur interdire tout accès dans ces eaux.

L'honorable monsieur a dit que notre proposition comportait une dégradation pour le Canada. Je n'ai jamais pu voir quelle dégradation il y avait pour un peuple libre et indépendant à demander, par l'intermédiaire de son gouvernement, à un peuple voisin, s'il n'y aurait pas moyen de régler, par une convention, certaines différences, si l'on ne pourrait pas au moyen de concessions mutuelles, améliorer les relations commerciales des deux pays. Lorsque lord Derby a écrit sa dépêche signalant à l'attention de ce gouvernement l'état de choses qui suivrait l'abrogation du traité de réciprocité, croyait-il qu'il serait contraire à nos intérêts, ou dérogatoire pour le ministère dont il était l'un des membres les plus éminents, de faire la démarche proposée ? Non. Lisez la dépêche envoyée par lord Granville en mars 1883, et vous verrez que le gouvernement impérial comprenait et reconnaissait que la question était tellement importante qu'aussitôt après avoir reçu du gouvernement américain avis de son intention d'abroger ce traité, il en avertit le gouvernement canadien et lui demanda d'étudier sérieusement le grave état de choses qui suivrait l'expiration du traité. Lord Granville lui demanda de s'occuper immédiatement de la question et de lui faire connaître son opinion afin que le gouvernement impérial pût agir en conséquence. Lord Granville attendit trois mois, et, n'ayant pas reçu de réponse de l'honorable monsieur, il envoya une deuxième dépêche, en date du mois de mai. Il demandait instamment au gouvernement canadien, dans cette dépêche, de songer à ces questions importantes, non seulement au point de vue canadien, mais aussi au point de vue du gouvernement impérial, lorsque viendrait l'examen de la question des points des terres, et il pressa l'honorable monsieur de s'occuper de la question et de faire connaître au gouvernement impérial les vues du gouvernement canadien, s'il en avait. Mais